



## **Rapport d'évaluation d'une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.11 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles)**

**N° de la demande :** 2014-0771  
**Demande :** Catégorie B, sous-catégorie B.3.11 (nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – nouveaux organismes nuisibles)  
**Produit :** Herbicide Touchdown Total  
**Numéro d'homologation :** 28072  
**Matière active (m.a.) :** 500 g/L de glyphosate sous forme de sel de potassium  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2425245

### **Contexte**

L'herbicide Touchdown Total est homologué pour la suppression non sélective des graminées et des latifoliées annuelles et vivaces; applications en présemis et en prélevée sur toutes les cultures; application dans les cultures de canola, de maïs et de soja tolérant le glyphosate; application avant la récolte sur le blé, l'orge, l'avoine, le canola, les pois, le lin, les lentilles, le soja, les haricots secs et les cultures fourragères. Afin d'obtenir des renseignements précis sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

### **Objet de la demande**

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Touchdown Total afin d'inclure une allégation de suppression de l'ériochloé velue à une dose (en postlevée) de 900 g m.a./ha.

### **Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale**

De telles évaluations ne sont pas requises étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'utilisation du produit.

### **Évaluation de la valeur**

L'ériochloé velue (*Erichloa villosa*) est une mauvaise herbe annuelle de la tribu du millet (*Panicaceae*, famille *Poaceae*). Originaire d'Asie, cet organisme nuisible est de plus en plus préoccupant sur le maïs et le soja dans le Mid West des États-Unis. L'ériochloé velue est entrée au Canada lors de l'importation de semis, et l'Agence canadienne d'inspection des aliments la considère comme une mauvaise herbe nuisible interdite depuis 2005 en vertu de la *Loi sur les semences*.

Le demandeur a soumis des renseignements sur la valeur issus de trois essais en champ menés dans le Mid West des États-Unis en 2003 et 2005. Le traitement par l'herbicide Touchdown Total à raison de 840 g m.a./ha a permis d'obtenir la suppression moyenne de l'ériochloé velue. L'allégation de suppression de l'ériochloé velue à l'aide de l'herbicide Touchdown Total à une dose de 900 g m.a./ha est donc appuyée.

Il s'agit du premier herbicide à inclure une allégation de suppression de l'ériochloé velue au Canada.

## Conclusions

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la présente demande et juge les renseignements suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Touchdown Total afin d'y inclure une allégation de suppression de l'ériochloé velue à une dose de 900 g m.a./ha.

## References

### List of Studies/Information Submitted by Registrant

PMRA #	References
2398023	2005, Trial summary report 1- Add woolly cup grass to TOUCHDOWN TOTAL labels, DACO: 10.2.3.3.
2398025	2005, Trial summary report 4- Add woolly cup grass to TOUCHDOWN TOTAL labels, DACO: 10.2.3.3.
2398027	2005, Trial summary report 3- Add woolly cup grass to TOUCHDOWN TOTAL labels, DACO: 10.2.3.3.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.